

A afficher du 26 novembre 2010 au 28 janvier 2011 en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VILLE DE MONTREUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres composant le Conseil : 53

A l'ouverture :
Présents : 46
Pouvoirs: 7

A partir de la question 11 :
Présents : 45
Pouvoirs: 8

Séance du Conseil municipal du 18 novembre 2010

L'an 2010, le jeudi 18 novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 12 novembre 2010.

Sont présents :

Mme VOYNET, M. SAUNIER, Mme FRERY, M. MOSMANT, M. BENDADA, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, Mme HEUGAS, M. CUFFINI, Mme BOURDAIS, M ROBEL, Mme COMPAIN Adjoint, M HAZIZA, M MONTEAGLE, M. CALLES, M REZNIK, Mme ZEIDENBERG, M DESGRANGES, Mme SAHOUM, Mme REEKERS, M VACCA, M BERNARD, Mme PERRIER, M BARRY, Mme MEKIRI jusqu'à la question 10, Mme MENOUDJ, M RABHI, Mme SALVADORI, Conseillers municipaux délégués, M. CHAIZE, M MIRANDA, Mme SAYAC, Mme VIPREY, M. MARTINEZ, M. TUAILLON, Mme PASCUAL, M GAILLARD, M SEREY, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, Mme BENSALD, Mme ATTIA, M MOLOSSI, M. MAMADOU, M . LE CHEQUER, Mme A LORCA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme NDZAKOU à M BERNARD
Mme DE KERAUTEM à Mme A LORCA
Mme PRADOS à M. LE CHEQUER
Mme GUAZZELLI à Mme VIPREY
Mme MEKIRI à M. CALLES à partir de la question 11

M. PETITJEAN à Mme BOURDAIS
Mme LEPRETRE à M. TUAILLON
M BRARD à M. MAMADOU

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, M. MOSMANT, Mme PERRIER et M. MIRANDA, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

1) Ordre du jour :

Une interruption de séance est sollicitée par l'association de défense et de promotion des CMS de Montreuil afin de lui permettre d'exprimer son point de vue sur la fermeture annoncée du CMS Voltaire.

Le sujet sera examiné en Commission Nouvelles solidarités le lundi 6 décembre. De plus, une rencontre entre la Maire et les professionnels de santé est programmée le 24 novembre.

A la majorité par :

31 voix pour

22 voix contre : A. TUAILLON, D. CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUAZZELLI, A-C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C. PASCUAL, N. SAYAC M. VIPREY, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, J.J. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, C. MAMADOU, J.P. BRARD

L'interruption de séance n'est pas accordée.



2) Approbation du procès-verbal de séance du 21 octobre 2010 :

M. Jean-Jacques Serey demande que soit rectifié son vote relatif à la question : « Position de la ville de Montreuil au sein de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, concernant le choix du mode de gestion de l'eau ».

M. Serey fait observer qu'il y est noté qu'il ne prend pas part au vote alors qu'il a voté pour. Détenant un pouvoir de M. Brard mais ne connaissant pas sa position par rapport à ce sujet, il a précisé que M. Brard ne prend pas part au vote.

Le vote de la délibération n° 2010_250 relative à : Position de la ville de Montreuil au sein de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, concernant le choix du mode de gestion de l'eau. est donc le suivant :

A la majorité par

35 voix pour,

16 abstentions : H. BENDADA, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, A. TUAILLON, D. CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUAZZELLI, A. C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C. PASCUAL, N. SAYAC, M. VIPREY

Ne prend pas part au vote : J. P. BRARD

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 octobre est approuvé.



3) Délibérations :

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

2010_272 : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération EST ENSEMBLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

A la majorité par :

44 voix pour,

5 voix contre : D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, C MAMADOU, JP BRARD

4 abstentions : D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID

DECIDE

Article 1 : à l'article 5.3 des statuts de la communauté d'agglomération Est Ensemble sont ajoutés les paragraphes suivants :

_ Activités de collecte des déchets des ménages et autres déchets qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, y compris déchets déposés de façon illicite en dehors des systèmes de collecte organisés,

_ Activités annexes liées aux prestations de collecte et traitement : gestion des conteneurs (bacs), gestion des déchetteries et lieux de dépôts liés au recyclage, collecte des marchés alimentaires, collecte et gestion des corbeilles de rue, actions liées à la réduction et la valorisation des déchets.

Article 2 : le siège de la Communauté d'agglomération est fixé à l'adresse suivante : Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230).

2010_273 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération EST ENSEMBLE relative à la mise à disposition de services – compétence assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par,

31 voix pour,

9 voix contre : D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, C MAMADOU, JP. BRARD

13 abstentions : A. TUAILLON, D.CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUZZELLI, A-C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C.PASCUAL, N. SAYAC, M. VIPREY, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A LORCA

DECIDE :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition de services entre la Ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération Est Ensemble.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ledit avenant et tous actes y afférents dès que la délibération sera certifiée exécutoire.

2010_274 : Approbation de la convention entre la Ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération EST ENSEMBLE relative à la mise à disposition de services pour la compétence « déchets ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par,

31 voix pour,

9 voix contre : D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, C MAMADOU, JP. BRARD.

13 abstentions : A. TUAILLON, D.CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUAZZELLI, A-C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C.PASCUAL, N. SAYAC, M. VIPREY, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A LORCA

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention relative à la mise à disposition de services entre la Ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération Est Ensemble pour la compétence « déchets » du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} septembre 2011.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ledit avenant et tous actes y afférents dès que la délibération sera certifiée exécutoire.

2010_275 : Débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2011 – Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2011-Ville.

2010_276: Débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2011– Cinéma municipal Georges Méliès

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique : Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2011 du cinéma municipal Georges Méliès.

2010_277 : Autorisation donnée à Madame la Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du complexe cinématographique de 6 salles Méliès.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à signer le marché à intervenir avec l'équipe représentée par Bernard ROPA, architecte mandataire dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 2 : Le montant de la dépense soit 973 948.97 € T.T.C. sera prélevé sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés en section d'investissement.

Article 3 : Autorise Madame la Maire à signer éventuellement l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le nouveau forfait de rémunération dans la mesure où le seuil de tolérance de + 5 % n'est pas dépassé à la fin des études.

Article 4 : Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes partenaires.

2010_278 : Définition de périmètres de construction de logements sociaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve la liste des 16 périmètres prioritaires dans les quartiers Solidarité-Carnot, Villiers-Barbusse et Signac- Murs à pêches pour la construction de logements sociaux, faisant l'objet des annexes 1 (tableau des 16 listes) et 2 (fiches extraites de l'étude foncière).

Article 2 : Autorise madame la Maire à utiliser le droit de préemption urbain renforcé sur ces périmètres, dans le cas où le foncier serait pas cédé à des bailleurs sociaux en capacité d'y réaliser des opérations comportant 100% de logements locatifs sociaux, les projets pouvant intégrer des surfaces dédiées à des activités commerciales, tertiaires ou artisanales, ou à des équipements d'intérêt collectifs dans la limite maximale de 25% de la surface totale hors œuvre nette.

2010_279 : Majoration du volume constructible pour la réalisation de programmes de logements comportant des logements sociaux en application de l'article L.127-1 du code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A la majorité par,
44 voix pour,

9 abstentions : G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A LORCA, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, JJ. SEREY, C MAMADOU, JP. BRARD.

Article 1 : Autorise, en application de l'article L.127-1 du code de l'urbanisme, une majoration de 20% du volume constructible tel qu'il résulte des règles relatives à la hauteur et à l'emprise au sol dans les secteurs où aucun coefficient du sol n'est applicable.

2010_280 : Actualisation de la convention « Un toit pour elle » entre la Ville de Montreuil, l'association « SOS femmes 93 » et l'association « Amicale du nid 93 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : approuve la convention entre la ville de Montreuil et les associations « Amicale du Nid » et « SOS Femmes 93 ».

Article 2 : autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2010_281 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) portant sur l'évaluation des besoins des retraités du régime général, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités du régime général, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé à conclure avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS), telle que jointe en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention

2010_282: Approbation de la convention attributive de subvention de l'Etat pour la MOUS Roms.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention attributive de subvention entre la ville de Montreuil et l'Etat, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Article 2 : Autorise madame la Maire à signer la convention entre la ville de Montreuil et l'Etat, et à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera portée au budget de la Ville pour l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : code nature : 74718 subvention de l'Etat code fonction : 5243 code opération.

2010_283 : Approbation de la convention de financement entre la ville de Montreuil et le club « Fondation pour Agir Contre l'Exclusion Seine Saint Denis».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Autorise le versement d'une subvention au « Club FACE Seine Saint Denis ».

Article 2 : Approuve la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Club FACE Seine Saint Denis".

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget ville de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : Nature 6574 « Subventions » - Fonction 907-Insertion

2010_284 : Approbation de la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes (MIEJ 4/93) ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Ne prennent pas part au vote (article L.2131-11 CGCT) : F. FRERY, H. BENDADA, A. SALVADORI, J. PRADOS

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes (MIEJ 4/93) » annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes (MIEJ 4/93) ».

2010_285 Approbation de la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Initiative Emploi » porteuse du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (Bagnolet, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville) pour la période 2011 – 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ne prennent pas part au vote (article L.2131-11 CGCT) : F. FRERY, P. DESGRANGES

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Initiative Emploi » porteuse du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (Bagnolet, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville) ».

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la convention de financement entre la Ville de Montreuil et l'association « Initiative emploi » porteuse du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (Bagnolet, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville).

Article 3 : Fixe la participation annuelle de la Ville à 1€ par habitant, soit 102 889€ pour 2011 (base population INSEE 2009).

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 6574 ; fonction : 907 ; opération : F8373.

2010_286 : Approbation des conventions entre la Ville de Montreuil et l'Office de Tourisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ne prennent pas part au vote (article L.2131-11 CGCT) : N. RABHI, G. ROBEL, A. CALLES, J.P. BRARD, F. FRERY

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Destination Montreuil – Office de Tourisme.

Article 2 : Approuve la convention de mise à disposition de locaux et de matériel entre la ville de Montreuil et l'association Destination Montreuil – Office de Tourisme.

Article 3 : Approuve l'autorisation de commercialisation des produits et de prestations de services touristiques.

Article 4 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions et autorisation.

2010_287: Approbation des conventions d'objectifs et de financement relatives aux lieux d'accueil enfants-parents Pauline Kergomard et Boissière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement relatives au lieu d'accueil enfants-parents Pauline Kergomard

Article 2 : Approuve la convention d'objectifs et de financement relatives au lieu d'accueil enfants-parents Boissière

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant légal, à signer les conventions d'objectifs et de financement relatives aux lieux d'accueil enfants-parents Pauline Kergomard et Boissière et à solliciter toutes les subventions afférentes aux opérations incluses dans l'avenant n°2009-1 à la convention ENFANCE JEUNESSE.

2010_288 : Attribution de subventions exceptionnelles à différents clubs sportifs de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : attribue une subvention exceptionnelle à,

- l'association *Red Star Club de Montreuil*, de 829,94 € (répartis entre les sections Judo pour 244,10 €, Basket pour 292,92 €, Danse sportive pour 292,92 €),
- l'association *Montreuil Tennis Club*, de 244,10 €,
- l'association *Club Athlétique de Montreuil 93*, de 561,43 € (répartis entre les sections Athlétisme pour 268,51 € et Escrime pour 292,92 €),
- l'association *Tous aux échecs !*, de 268,51 €,
- l'association *Montreuil Handball*, de 48,82 €,

- l'association *Elan Sportif de Montreuil*, de 268,51 € (pour sa section Penchak Silat),
- l'association *Gymnastique Volontaire Form*, de 219,69 €
- l'association 1^{ère} Compagnie d'Arc de 244,10 €

Article 2 : la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, selon l'imputation budgétaire suivante, Nature 6574 ; Subventions de fonctionnement aux associations et autres organisations de droit privé ; Fonction 40 Services communs sports et jeunesse.

2010_289: Quartier de la Mairie - ZAC Cœur de ville – coque pour équipement. Approbation de l'avenant n°3 à la promesse de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) du 22 février 2008 entre la société S.N.C. C.D.V. et la ville de Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le prix des travaux supplémentaires pour un montant de 137 140,80 € HT soit 164 020,40 € toutes taxes comprises ;

Article 2 : Approuve l'avenant n°3 à la promesse de VEFA sous conditions suspensives du 22 février 2008 entre la société S.N.C. C.D.V. et la Ville de Montreuil portant sur les volumes 10 et 27 et ce sans modification du prix d'origine ;

Article 3 : Approuve la prorogation de la promesse de VEFA du 22 février 2008 jusqu'au 30 décembre 2010 ;

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire ;

Article 5 : Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'acte définitif d'acquisition et l'ensemble des pièces nécessaires à cette acquisition.

2010_290 : ZAC Franklin - Walwein – Acquisition sur MODEV de la parcelle AJ 320 .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Modifie et remplace l'article 2 de la délibération du Conseil municipal n°2007-373 du 8 novembre 2007 par : « Approuve l'acquisition sur la SEM MODEV de la parcelle AJ 320 d'une contenance de 331 m² au prix de 43 336,80 € prix hors champ de la TVA » ;

Article 2 : Modifie et remplace l'article 3 de la délibération du Conseil municipal n°2007-373 du 8 novembre 2007 par : « Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire ainsi qu'à signer les actes et toutes les autorisations administratives en découlant ».

2010_291 : Quartier de la mairie - ZAC des îlots de l'église confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2009 présenté par la SEM MODEV pour la ZAC des îlots de l'église.

2010_292 : Quartier de la mairie - ZAC Rosny-Vitry confiée par la ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2009 présenté par la SEM MODEV pour la ZAC Rosny-Vitry.

2010_293 : Quartier de la mairie - ZAC Rosny-Vitry confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation de l'avenant n°6 à la concession publique d'aménagement pour prorogation jusqu'au 30 juin 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve les articles 5 et 19 modifiés par l'avenant n°6 de la concession publique d'aménagement entre la ville et la SEM Modev pour la ZAC Rosny Vitry.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n° 6 à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2010_294 : ZAC Carnot confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2009 présenté par la SEM MODEV pour la ZAC Carnot.

2010_295 : ZAC Carnot confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation de la suppression de la zone d'aménagement concerté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE

Article 1 : Approuve de donner quitus à l'aménageur Modev.

Article 2 : Approuve la suppression de la zone d'aménagement concerté Carnot.

Article 3 : Approuve l'intégration de son plan d'aménagement de la zone au plan d'occupation des sols.

Article 4 : Décide sur ce périmètre le retour de l'application des taxes et participations en vigueur relevant des autorisations relatives au droit du sol.

Article 5 : La présente décision fera l'objet de mesures de publicité et d'information prévues par l'article R.311-12 du Code l'urbanisme et le dossier annexé sera consultable à la direction de l'urbanisme et de l'habitat 3, rue de Rosny - 93110 Montreuil.

2010_296 : ZAC Beaumarchais confiée par la ville de Montreuil à la SEM Modev – Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2009 présenté par la SEM Modev.

2010_297 : ZAC Beaumarchais confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation de l'avenant n° 9 à la concession publique d'aménagement pour prorogation jusqu'au 30 juin 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve les modifications apportés à la concession d'aménagement entre la ville et la SEM Modev par l'avenant n°9 prorogeant jusqu'au 30 juin 2011 et mettant à jour la participation de la ville.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n° 9 à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2010_298 : Quartier de la mairie - ZAC Franklin-Walwein confiée par la ville de Montreuil à la SEM Modev- Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2009 présenté par la SEM MODEV pour la ZAC Franklin-Walwein.

2010_299 : Quartier de la mairie - ZAC Franklin-Walwein confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation de l'avenant n°6 à la concession publique d'aménagement pour prorogation jusqu'au 30 juin 2011.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve les articles 5 et 19 modifiés par l'avenant n° 6 de la concession publique d'aménagement entre la Ville et la SEM Modev pour la ZAC Franklin-Walwein.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2010_300 : ZAC Garibaldi confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2009 présenté par la SEM Modev.

2010_301 : ZAC Garibaldi confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation de l'avenant n°6 à la concession publique d'aménagement pour prorogation jusqu'au 30 juin 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les modifications apportées à la concession d'aménagement entre la ville et la SEM Modev par l'avenant n°6 prorogeant jusqu'au 30 juin 2011 et mettant à jour la participation de la ville.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°6 à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2010_302 : Cession au profit du cabinet ARCO représenté par M. SADY d'une partie du lot n°80 et le lot n°66 sis 12 rue Marcel Sembat cadast ré section AR n°81.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve la cession au profit du cabinet ARCO représenté par M. SADY d'une partie du lot n°80 et le lot n°66 sis 12 rue Marcel Sembat, c adastré section AR n°81, au prix de 1 000 €/m² augmentés des frais de notaire.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2010_303 : Cession de la propriété communale située à Bois Douzein cadastrée section ZT nos 128 et 231 (commune de Saint Bris le Vineux - 89) au profit de la SCI « Le Village de Douzein » représentée par Monsieur Michel MILLOT (délibération modificative).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :
51 voix pour
2 abstentions :D. MOSMANT, B. SAUNIER.

Article 1 : Abroge la délibération n°2010-173 du 10 juillet 2010.

Article 2 : Approuve la cession du bien situé à Bois Douzein cadastré section ZT n^{os} 128 et 231 au profit de la SCI « Le Village de Douzein » représentée par Monsieur Michel MILLOT au prix de 246 000 € frais de notaire inclus.

Article 3 : Autorise Madame la Maire, ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2010_304 : Décision de démolition d'une partie du garage Lhuillier, propriété de la Ville, et délégation de la maîtrise d'ouvrage de cette démolition à l'Office Public de l'Habitat Montreuillois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Décide de la démolition de la partie du garage Lhuillier correspondant aux parcelles AF150 et AF 149.

Article 2 : Autorise l'Office Public de l'Habitat Montreuillois à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la démolition des bâtiments contenus dans ces parcelles.

Article 3 : Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondant à cette démolition.

Article 4 : Autorise Madame la Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2010_305: Institution d'un périmètre d'études dans le quartier La Noue - Clos Français

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

48 voix pour,

5 abstentions : G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A LORCA, C MAMADOU, JP. BRARD.

DECIDE

Article 1 : Prend en considération la mise à l'étude du projet de restructuration du secteur de la galerie marchande sur les parcelles AM 212, AM 164, AM 162, AM 211, AM 186, AM 166, AM 152, AM 183, AM 157, AM 159, AM 182, AM 153, AM 160, AM 27, AM 28, AM 116, AM 122, AM 123, AM 124, AM 188, AM 148, AM 111, AM 125, AM 178, AM 175, AM 213.

Article 2 : Décide l'institution d'un périmètre d'études défini par le plan annexé à la présente délibération englobant les parcelles concernées (AM 212, AM 164, AM 162, AM 211, AM 186, AM 166, AM 152, AM 183, AM 157, AM 159, AM 182, AM 153, AM 160, AM 27, AM 28, AM 116, AM 122, AM 123, AM 124, AM 188, AM 148, AM 111, AM 125, AM 178, AM 175, AM 213), et son inscription au plan local d'urbanisme, conformément à l'article R. 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Article 3 : Précise qu'il peut être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, des constructions ou des installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet urbain de restructuration du secteur de la galerie marchande.

Article 4 : Autorise Madame la Maire à mettre en œuvre les formalités de publicité de cette décision conformément à l'article R. 111-26 du Code de l'Urbanisme.

2010_306 : Rapport annuel de Montreuil Sports Loisirs, délégataire de la gestion du complexe sportif de la Nouvelle France - Année 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport de la Société d'économie mixte Montreuil Sport Loisirs relatif à la délégation de service public du complexe sportif de la Nouvelle France pour l'année d'exercice 2009.

2010_307: Rapport annuel de M2S, délégataire de la gestion du stationnement payant sur la voie publique - Année 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport de la société M2S relatif à la délégation de service public du stationnement payant sur voirie pour l'année 2009.

2010_308 : Rapport annuel MOBICITE, délégataire du transport collectif propre à la demande sur le territoire communal - Année 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport de la société Mobicité relatif à la délégation de service public relatif à la gestion d'un transport collectif propre à la demande sur le territoire communal, exercice 2009.

2010_309 : Rapport annuel de SITA, délégataire de la collecte et du traitement des déchets industriels et commerciaux assimilables aux ordures ménagères - Année 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport de la société SITA relatif à la délégation de service public relatif à la gestion des déchets industriels et commerciaux assimilables aux ordures ménagères, exercice 2009.

2010_310 : Rapport annuel de SOGEMA, délégataire de la gestion des marchés forains - Année 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport de la Société de Gestion de Marchés d'Approvisionnement (SOGEMA) relatif à la délégation de service public des marchés forains pour l'année 2009.

2010_311 : Quartier de la mairie - ZAC cœur de ville confiée par la Ville de Montreuil à Séquano Aménagement - Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel au collectivités territoriales de l'année 2009 présenté par Séquano Aménagement pour la ZAC cœur de ville.

2010_312 : Indemnité de conseil au Trésorier municipal pour l'année 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Attribue une indemnité de conseil à Monsieur Guy RUIZ, Trésorier municipal de la ville de Montreuil, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Article 2 : Calcule cette indemnité suivant le tarif établi par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et dans les limites prévues par cet arrêté.

2010_313 : Désignation des membres du Conseil municipal dans les quatre Commissions municipales thématiques permanentes et élection de leurs Présidents et Vice-présidents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de procéder à la désignation des membres du Conseil municipal dans les quatre Commissions municipales thématiques permanentes au scrutin public.

A la majorité par :
52 voix pour,
1 abstention : H. BENDADA

Article2 : Désigne les membres du Conseil municipal dans les quatre Commissions municipales thématiques permanentes et leurs Présidents et Vice-présidents selon le tableau ci-annexé.

Commissions municipales thématiques permanentes				
Composition des commissions : Délibération du Conseil municipal n° 2010_313 du 18 novembre 2010				
Attribution des commissions définies par le règlement intérieur (délibération n°2010-271 du 21 octobre 2010)				
Groupes politiques	1 ^{ère} commission	2 ^{ème} commission	3 ^{ème} commission	4 ^{ème} commission
	Gouvernance municipale:	Nouvelles solidarités :	Aménagement et développement durable :	Questions éducatives :
	Finances, bâtiments municipaux, service public local, communication de la ville, technologies de l'information et de la communication, personnel communal, démocratie locale, tranquillité publique.	Questions sociales, santé, personnes âgées, handicap, lutte contre les discriminations, droits des femmes, populations migrantes, coopération internationale	Urbanisme, logement, environnement, espace public, développement économique, emploi, tourisme	Ecole, Culture, Evénements artistiques, jeunesse, sport et petite enfance
Montreuil, vraiment	Président	Président	Président	Président
	V. BOURDAIS	M. CASALASPRO	B SAUNIER	E. CUFFINI
	Vice Président	Vice Président	Vice Président	Vice Président
	G. ROBEL	A. SALVADORI	F. FRERY	B. BARRY
	P. DESGRANGES	S. BERNARD	C COMPAIN	C. PILON <i>Co-Pdt de groupe pol</i>
	A. MONTEAGLE	A. CALLES <i>Co-Pdt de groupe pol</i>	D. MOSMANT	H. BENDADA
	P. PETITJEAN	H. MENHOUDJ	N. MEKIRI	A.M. HEUGAS
	L VACCA	D NDZAKOU	N. RAHBI	S. HAZIZA
H. ZEIDENBERG	C. REZNIK	J REEKERS	S. PERRIER	
	J. SAHOUM	F. VANSTEENKISTE		
RSM	A. TUAILLON <i>Pdt de groupe pol</i>	N. SAYAC	M. MARTINEZ	M. VIPREY
	C. PASCUAL	S. GAILLARD	F. MIRANDA	D. CHAIZE
	A.C. LEPRETRE			S. GUAZZELLI
Communiste	S. BELTRAN	M. BENS Aid	J.J. SEREY	D. ATTIA <i>Pdt de groupe pol</i>
PS	F MOLOSSI		A. LORCA	G. DE KERAUTEM
RGC	G. LE CHEQUER <i>Pdt de groupe pol</i>	D. CREACHCADEC		J. PRADOS
Non inscrit		J.P. BRARD	C MAMADOU	

2010_314 : Organisation du recensement rénové de la population 2011 et fixation de la rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs affectés à ce recensement – modification de la délibération du 17 décembre 2009 portant sur l'organisation du recensement rénové de la population 2010 et la fixation de la rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs affectés à ce recensement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Confie à Madame la Maire la responsabilité de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Article 2 : Dit que le principe de rémunération et la rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs sont inchangés.

Article 3 : Autoriser Madame la Maire à signer les lettres d'engagement pour les agents recenseurs notifiant les dispositions relatives à cet emploi pour le recensement rénové de la population chaque année.

Article 4 : la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la ville et les crédits inscrits au budget de chaque exercice sur les comptes : Nature 641 Rubrique 0203 Activité F9154.

2010_315 : Autorisation donnée à Madame la Maire de signer le marché relatif aux prestations d'assurances pour les besoins de la ville de Montreuil pour la période 2011 – 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer les marchés publics suivants dès que la délibération sera exécutoire :

Objet du marché : prestations d'assurances pour les besoins de la ville de Montreuil:

Choix de la procédure : Appel d'offres ouvert.

Nature du marché : ferme.

Date de début du marché : 1^{er} janvier 2011.

Durée du marché : 5 ans avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance.

Montant annuel prévisionnel global en € TTC :

Objet	Titulaires	Taux de prime H.T	Prime provisionnelle TTC 2011
Lot 1 : responsabilité civile et risques annexes			
Contrat 1ère ligne	Cabinet SATEC / AXA 24 rue Cambaceres 75 008 Paris	0, 137 % de la masse salariale (salaires et primes TTC)	96 700 €
Option 1 : atteinte environnement		forfaitaire	1600 €
o Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes - 2ème ligne			
	Cabinet PNAS / Compagnie AREAS 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS	0, 01005 % de la masse salariale (salaires et primes TTC)	7 150 €
Lot 3 : risques statutaires du personnel			
Accident du travail et maladie professionnelle	Cabinet ASTER / Compagnie mutuelle mieux être 8 Rue Drouot 75009 PARIS	1, 30 % masse salariale (salaires et primes TTC) personnels affiliés CNRACL	512 705€
Lot 4 : protection juridique des agents et des élus			
	Cabinet Le Luherne 8 Place du Général Leclerc 92700 COLOMBES	0, 92 € / assuré	2 865 €
o Lot 5 : tous risques exposition			
Expositions temporaires	Cabinet D&P 152 avenue de Malakoff 75116 PARIS	0, 092 ‰	50 € minimum
Expositions permanentes		0,83 ‰	8240 €

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les éventuels avenants dans la limite de 5% du montant du marché initial ou les décisions de poursuivre.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur les budgets des exercices concernés en section de fonctionnement.

2010_316 : Actualisation des tarifs de location du centre de montagne d'Allevard pour l'année 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve la nouvelle grille tarifaire du centre Allevard pour l'année 2011 correspondant aux prestations d'accueil de groupes

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

4) Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont Madame la Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriale, pour la période allant du du 5 au 20 octobre 2010.

- 2010-198. Attribution à Monsieur SAVOYAT et Madame CLAVEL d'une subvention d'un montant de 900,00 € pour la mise en place d'une installation solaire photovoltaïque. (05/10/10)
- 2010-199. Clôture de la régie d'avances des espaces verts. (06/10/10)
- 2010-200. Exonération des droits de voirie en faveur de l'aménageur et de toutes les entreprises qui interviendront dans le cadre de l'opération Quartier de la Mairie : palissades, grues, dépôts de matériaux, plots béton, bennes, échafaudages...(06/10/10)
- 2010-201. Attribution à la société DUPORT des marchés relatifs à la fourniture et livraison de matériel horticole :
- Lot 1 « Fourniture de tondeuses autotractées, d'une débroussailleuse hydraulique et de matériel pour création et entretien de massifs fleuris ».
 - Lot 2 « Fourniture de tondeuses pour pentes et matériel d'entretien ».
- pour un montant estimé entre 12 541,81 € HT soit 15 000 € TTC minimum et 41 806,02 € HT soit 50 000 € TTC maximum pour chacun des lots. (08/10/10)
- 2010-202. Attribution à la société MULTICLO du marché relatif à la pose et réparation de clôtures, portails, dispositifs pare-ballons, restrictions d'accès pour un montant estimé entre 33 444.82 € HT soit 40 000 € TTC minimum et 133 779,26 € HT soit 160 000 € TTC maximum. (08/10/10)
- 2010-203. Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement entre l'entreprise « Etic Network » et la pépinière d'entreprises « Atrium ». (08/10/10)
- 2010-204. Attribution à Monsieur et Madame ROY d'une subvention d'un montant de 853,08 € pour la mise en place d'une installation solaire photovoltaïque. (08/10/10)
- 2010-205. Attribution à la société NILFISK-ADANCE, du marché relatif à la location maintenance de matériel de nettoyage pour la direction des sports pour un montant estimé à 58 633.28 € HT soit 70 144.40 € TTC. (13/10/10)
- 2010-206. Attribution à la société BATIPLUS du marché relatif à la mission de contrôle technique pour la construction du complexe cinématographique de six salles « Le Méliès » pour un montant de 22 404 € HT soit 26 795,18 € TTC. (13/10/10)
- 2010-207. Ester en justice et interjeter appel devant la cour administrative d'appel de Versailles du jugement rendu par le tribunal administratif de Montreuil le 25 février 2010 dans l'affaire n°0707463 et 0901166 : Commune de Montreuil /c Monsieur QUERE. (14/10/10)
- 2010-208. Délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'Office Public de l'Habitat Montreuillois concernant l'immeuble sis 96 rue des Blancs Vilains, cadastré CO 92, à Montreuil – propriétaire (s) : Consorts DECHEZLEPRETRE. (18/10/10)
- 2010-209. Attribution à la société IDA CONCEPT du marché relatif à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du pré-programme et des programmes de la maison de quartier « Bel Air-Grands Pêcheurs » sur deux implantations : l'une à construire, l'autre à restructurer, pour un montant de 34 500 € HT soit 41 262 € TTC (18/10/10)

- 2010-210. Signature d'une convention d'accueil entre la ville de Montreuil et ADAG LOISIRS 93 relatif à l'occupation de la base de loisirs de Champs sur Marne pour la semaine du 25 au 29 octobre 2010. (20/10/10)
- 2010-211. Ester en justice et interjeter appel devant la cour administrative d'appel de Versailles du jugement rendu par le tribunal administratif de Montreuil le 3 juin 2010 dans l'affaire n°0812285 : Commune de Montreuil /c SCI JMK. (20/10/10)
- 2010-212. Ester en justice et interjeter appel devant la cour administrative d'appel de Versailles du jugement rendu par le tribunal administratif de Montreuil le 25 février 2010 dans l'affaire n°0710329 et 0813573 : Commune de Montreuil /c Mme JACQUEMART et M. BRUN. (20/10/10)



L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance du Conseil municipal à 1 h .

Fait à Montreuil, le 26 novembre 2010

Pour la Maire, par délégation

La Directrice Générale Adjointe,

Christine PRIEUR